



Le sous-sol de la Sologne est constitué essentiellement de sables poreux et d'argiles imperméables.

La profondeur de l'horizon imperméable au-dessus duquel l'eau stagne en hiver, est le facteur écologique principal. Si cet horizon est proche de la surface, les sols sont gorgés d'eau. S'il est situé à plus d'un mètre de profondeur sous un sable filtrant, les sols restent secs toute l'année.

C'est dans les terres sableuses et pauvres que sont plantés les résineux ( [pin sylvestre](#) et [pin laricio](#) ). Ils résistent à la sécheresse, ne supportent pas l'humidité et ne sont pas exigeants en matière organique.

Les peuplements forestiers sont dépendants de la profondeur du sol et de son taux en argile qui détermine son humidité. Ils diffèrent selon les taxons dominants : aulne, frêne, bruyère à quatre angles, saule, tremble, peuplier, chêne...

### Les principaux types de forêts :

- Les chênaies charmaies : rares mais riches en diversité. Elles offrent un bois de chauffage de qualité et parfois quelques beaux arbres exploités pour la menuiserie.
- Les [chênaies acidophiles](#) (organismes ne pouvant survivre et se multiplier que dans des sols acides) à chêne pédonculé et à chêne tauzin où l'on trouve le charme et le châtaignier.

- Les [futaies](#) (forêts où la plupart des arbres atteignent un stade de maturité correspondant à leur âge idéal d'exploitabilité) mixtes, généralement dominées par

[le](#)  
[chêne](#)

[le](#)  
[pin sylvestre](#)

,  
le  
[pin laricio](#)  
ou  
[le](#)  
[châtaignier](#)

,  
et accompagnées de  
[bouleaux](#)

- Les pinèdes et sapinières : les plus pauvres en biodiversité.
- Les forêts humides dominées par les saules blancs, cendrés et marsault, l'aulne, les trembles, les peupliers, les frênes...

La plupart des forêts de Sologne sont exploitées pour leur intérêt [cynégétique](#) .

L'écosystème forestier est organisé selon un modèle vertical. Selon la hauteur des végétaux, on distingue **quatre strates de végétation** :





**Forêt de 5 m** : la strate arborescente (arbres adultes de plus de 7 m : hêtres, hêtres, chênes, châtaigniers, érables, frênes, saules, peupliers, etc.)